|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG SANTE – Directorate pour la Santé Publique, Cancer, Sécurité de la Santé – Unité Sécurité de Santé |
| Numéro de poste Sysper: | 374282 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Ingrid Keller – Cheffe de la Unité de Sécurité de Sante  4 trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité « Sécurité sanitaire » du directorat de la santé publique compte environ 20 personnes et est basée au Luxembourg. Nous proposons un poste intéressant dans l’un des dossiers prioritaires de la Commission actuellement, en matière de politique de santé.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sous la supervision d’un fonctionnaire AD, l’expert s’acquittera des tâches suivantes:

* Soutenir la mise en œuvre de la règlementation sur les menaces transfrontières graves sur la santé[[1]](#footnote-1) et des décisions y afférentes dans le paquet législatif relatif à l’union Européenne de la santé, en particulier en ce qui concerne la surveillance et la préparation au niveau national et au niveau de l’UE.
* Contribuer à la coordination des travaux dans ce domaine au sein de la DG SANTE, avec les autres services de la Commission, les agences de l’UE, en particulier le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), les États membres et des parties prenantes externes;
* Suivi des initiatives en matière de préparation et de gestion des crises, mises en œuvre dans le cadre du programme Santé de l’UE avec l’Agence exécutive pour la santé, l’agriculture et le numérique (HADEA);
* Contribuer à la coordination des mesures de santé publique par l’intermédiaire du comité de sécurité sanitaire et avec les groupes internationaux chargés de la sécurité sanitaire.
* Contribuer à la mise en œuvre des actions visant à soutenir la préparation aux menaces transfrontières graves sur la santé et à la mise en œuvre de la réglementation sanitaire internationale dans l’UE, en tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19;
* Exécuter des tâches quotidiennes telles que contributions aux briefings, aux questions parlementaires et à l’organisation de réunions et d’autres événements liés à la pandémie de COVID-19 ou autres épidémies des maladies infectieuses.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

|  |
| --- |
| a) **Critères d'éligibilité** |
|  |
| Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par le candidat pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas toutes ces conditions serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.  • Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, au grade équivalent au groupe de fonction administrateur AD;  • Ancienneté: avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;  • Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union Européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union Européenne au niveau nécessaire à la fonction qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier d’une connaissance approfondie d'une langue de l'Union Européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées. |
|  |
| b) **Critères de sélection** |
| Diplôme :  - diplôme universitaire ou  - formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent  dans les domaines de la santé publique / de la médicine ou des sciences naturelles ou du droit |
| Expérience professionnelle :  Au moins un an d'expérience dans l'élaboration de stratégies et / ou la mise en  œuvre de stratégies pour la prévention, la préparation et la réponse aux  crises dans la domaine de la santé publique. |
| Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches:  Une très bonne maîtrise de l'anglais écrit et oral est essentielle. Connaissance de  l'allemand serait un atout. |

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[2]](#footnote-2)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2022:314:FULL&from=EN> [↑](#footnote-ref-1)
2. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-2)